

Ministère des Travaux Publics
et des Infrastructures de Base
Direction des Travaux Publics
de la wilaya Tipasa

وزارة الأشغال العمومية
و المنشآت القاعدية
مديرية الأشغال العمومية
لولاية تيبازة

POS AU1 Tipasa
NIF : 408015000042098

Avis d'Attribution Provisoire du Marché

En application de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics, la Direction des Travaux Publics de la wilaya de Tipasa informe l'ensemble des soumissionnaires à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 09/2026 , **paru dans les quotidiens nationaux "أخبار الوطن" et «LE REDACTEUR » en date du 22/04/2026** relatif au projet:

- 1- Lot 01 : Assistance Technique des travaux de renforcement de la RN11 entre Larhat au PK129+000 et Damous au PK148+000 sur 19Kms(W.Tipasa)
- 2- Lot 02 : Contrôle de qualité pour les travaux de renforcement de la RN11 entre Larhat au PK129+000 et Damous au PK148+000 sur 19Kms(W.Tipasa)

Qu'a l'issue de l'analyse et de l'évaluation des offres, les marchés sont attribués provisoirement aux :

Entreprise	Projet	Note. TECH	Montant en TTC (DA)	Délai de Réalisation	NIF de l'Entreprise
SAETI	Lot 01 : Assistance Technique des travaux de renforcement de la RN11 entre Larhat au PK129+000 et Damous au PK148+000 sur 19Kms (W.Tipasa)	98	3.689.000,00	10 Mois	000016001300151
LCTP	Lot 02 : Contrôle de qualité pour les travaux de renforcement de la RN11 entre Larhat au PK129+000 et Damous au PK148+000 sur 19Kms (W.Tipasa)	88,5	1.071.000,00	10 Mois	099916000600131

Les soumissionnaires non retenus disposent d'un délai de dix (10) jours, et ce, à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux pour introduire un éventuel recours auprès de la commission des marchés de wilaya.

Les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités à se rapprocher de services de la Direction des Travaux Publics, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.